

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2020

Délibération n° D-2020-390

Démarche Cit'ergie - Poursuite de la démarche - Lancement
d'un troisième cycle (2021-2024) - Demande de subvention
auprès de l'ADEME

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Démarche Cit'ergie - Poursuite de la démarche -
Lancement d'un troisième cycle (2021-2024) -
Demande de subvention auprès de l'ADEME**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Cit'ergie est l'appellation Française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, France, Luxembourg, Lichtenstein, Monaco, Suisse) et déjà accordé à plus de 1500 collectivités européennes.

En France, il est porté et diffusé par l'ADEME (Agence de L'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) depuis 2008.

Cit'ergie est un outil opérationnel de structuration et d'amélioration continue des collectivités pour :

- contribuer à l'élaboration et la mise en place des politiques Climat Air Energie ;
- appuyer techniquement et encourager les démarches de transition énergétique en cohérence avec l'ambition des territoires ;
- répondre aux objectifs de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie.

C'est également un label récompensant, pour 4 ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Au total, aujourd'hui ce sont 207 collectivités françaises engagées dans la démarche :

- 3 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD ;
- 59 collectivités sont labellisées Cit'ergie ;
- 60 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie ;
- 85 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation.

Ces collectivités représentent près de 22,9 millions d'habitants soit 33,9 % de la population française. 135 collectivités engagées sont des EPCI (65 % du réseau), dont 17 métropoles.

Par délibération du 9 novembre 2011 et afin d'élaborer son Plan Climat Energie Territorial, volet climat de son Agenda 21, la Ville de Niort s'est engagée dans la démarche Cit'ergie. A l'aide de cet instrument, notre collectivité a mis en œuvre une politique énergie-climat ambitieuse et a obtenu des résultats très significatifs qui lui ont valu la reconnaissance **Cap Cit'ergie** en novembre 2013.

Par délibération du 9 mai 2016, la Ville de Niort s'est engagée dans un second cycle Cit'ergie et, par délibération du 9 octobre 2017, a approuvé son plan d'actions et la demande de labellisation.

Elle a ainsi reçu la reconnaissance **Cit'ergie** en juin 2018.

Ce label est remis en jeu tous les 4 ans. La Ville de Niort pourra donc y prétendre de nouveau en 2022. Elle doit pour cela non seulement consolider les résultats acquis mais, conformément à l'esprit de la démarche Cit'ergie, tenter de les améliorer.

L'évolution du potentiel d'actions mis en œuvre a été constante depuis 2012, passant de 34 % au démarrage, à 47 % en décembre 2015, puis à 55 % en 2018, pour atteindre **57,1 % à ce jour** (le référentiel a changé entre-temps, mais sur la base du précédent, le score aurait atteint 58,5 %).

Comme pour les deux cycles précédents, la Ville de Niort devra être accompagnée dans ce 3ème cycle de sa politique énergie-climat par un conseiller Cit'ergie agréé par l'ADEME.

Le montant pour l'accompagnement est inscrit au budget 2021 de l'Unité de Transition Energétique et Climatique, qui assurera la conduite opérationnelle du processus Cit'ergie.

L'ADEME apporte son soutien au travers du co-financement de l'assistance d'un conseiller Cit'ergie à hauteur de 30 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la poursuite de la démarche Cit'ergie et le lancement d'un troisième cycle (2021-2024) ;
- solliciter la subvention auprès de l'ADEME ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Thibault HEBRARD

ANNEXE

CIT'ERGIE : UN OUTIL OPERATIONNEL

La logique d'intervention de Cit'ergie s'articule autour de trois ambitions :

- La méthode :
La labellisation Cit'ergie favorise une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions dans le domaine de l'énergie, de l'air et du climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.
- L'amélioration continue :
Les politiques climat-air-énergie des collectivités sont évaluées sur la base de leurs compétences, moyens, actions réalisées et potentiels d'actions. Au cours du processus et au fil des cycles, leurs performances progressent, poussées par l'exigence du référentiel et l'émulation au sein du réseau.
- L'excellence et l'exemplarité :
Le label offre une reconnaissance forte aux niveaux national et international de la qualité de la politique climat-air-énergie des collectivités. L'exigence du référentiel en fait une référence en matière de politique climat-air-énergie, du premier pas (engagement dans la démarche) jusqu'à l'atteinte de l'excellence (labellisation Cit'ergie GOLD).

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique climat-air-énergie des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie accrédité :

1. l'état des lieux de la situation initiale à partir du référentiel national climat-air-énergie,
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique climat-air-énergie,
3. la phase de labellisation si la collectivité satisfait aux exigences du label,
4. la mise en œuvre continue, évaluée, avec chaque année une visite de suivi du conseiller.

Avec Cit'ergie, la collectivité va ainsi :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- se fixer des objectifs de progrès,

- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la Ville de Niort s'engage à :

- élaborer un plan d'actions énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.